



Les petits coins de paradis du domaine public.

Le trafic de carpes vu par la CATAC

La cellule antitrafic de l'Union nationale des carapistes libres travaille dans l'ombre, mais le bilan de cette première année est très positif, de nombreuses actions sont en cours, et de nombreux dossiers en étude. Des partenariats avec diverses instances commencent à fonctionner sur le terrain, les trafiquants n'ont qu'à bien se tenir ! Pour mieux comprendre, voici un retour aux sources...

Depuis quand existent l'UNCL et la fameuse CATAC ? Sous quelle impulsion est née cette Union nationale ?

Tout a commencé en 2010, dans l'ouest de la France, avec la création d'une association du nom de CarpOuest. L'objectif initial était de travailler sur une douzaine de

départements du Grand Ouest et de fédérer les pêcheurs de ces départements. Fin 2011, la parution dans un média d'un éditorial aux dessous plus que sulfureux nous a révoltés, et d'autres indignés sont venus vers nous afin de rédiger en réponse une lettre ouverte dont le destinataire était Fernand De Castro, président du GN Carpe. De là est né

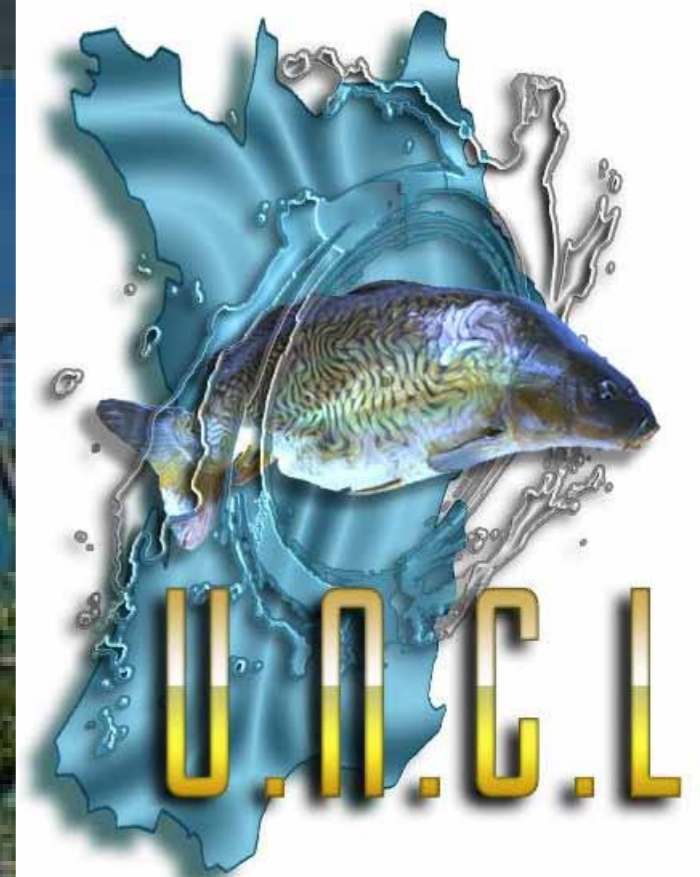
le NCL (Net Carpiste Libre) dont l'objectif était d'obtenir les aveux de Kévin Nash sur le vol d'un très grand nombre de carpes sur le domaine public, destiné au domaine de Cavagnac. Ces aveux sont encore consultables sur la vidéo dont le GN Carpe dispose sur son site Internet.

De cette table ronde est née une grande concertation autour du combat contre le trafic, et l'association CarpOuest a décidé de mettre en place une cellule spécifique dédiée qui prend le nom de CATAC, soit cellule antitrafic de l'association CarpOuest. Très vite de nombreux pêcheurs indignés sont venus grossir les rangs de cette cellule de travail, de recherche de preuves et de témoignages, et très vite les dossiers se sont accumulés sur le plan national. Le 27 novembre 2012, l'association CarpOuest a été dissoute pour laisser place à l'UNCL, l'Union nationale des carapistes libres, une organisation associative qui augmente son rayon d'action au territoire national. Elle reprend les divers combats déjà en cours, en particulier les CPS (commission pêche spécialisée) et aussi la CATAC qui deviendra la cellule antitrafic des associations carapistes, étant donné que plusieurs associations ont rejoint ce mouvement.

Mais il faut aussi reconnaître que cette structure est née dans le prolongement des combats de l'UNCLM et son président, Philippe Lagabbe, qui a fait voter en 2006 une loi antitrafic, mais cette avancée est restée au point mort depuis la dissolution de ce mouvement.

Quelle approche de la pêche de la carpe défendez-vous ?

Celle exprimée par Dominique Audigué nous reflète parfaitement. En voici un extrait (dont il est le narrateur)



« Ma vérité sur le transfert des carpes »

S'agissant du transfert des carpes des eaux libres, lacs et rivières qui irriguent notre beau pays, vers des plans d'eau clos, de surfaces allant de quelques hectares à quelques dizaines d'hectares au plus et aussi parfois véritables et non moins minuscules cloaques vaseux, je dirais que c'est de l'ordre de l'escroquerie intellectuelle en plus d'être d'une stupidité sans nom. Comment peut-on imaginer qu'un poisson qui est né, il y a déjà de nombreuses années, dans un type d'eau qui a sa chimie propre et mystérieuse, puisse s'adapter ou, à la rigueur, survivre dans des eaux physico-chimiques totalement différentes ? Une carpe trophée transférée, disons de plus de 10 kg, est condamnée à mort à relativement brève échéance. Plus elle sera grosse et plus vite elle mourra. Et c'est inéluctable ! Seuls les très petits poissons de quelques étés pas plus, de rivières ou de lacs, pourraient s'acclimater à des eaux closes à fonds généralement ou majoritairement vaseux. Et nous savons bien que ce ne sont pas ces poissons-là qui « voyagent ». Car, comme toujours, dans cette affaire comme dans toutes celles du genre humain, c'est l'argent qui est le nerf de la guerre. Pour quelques centaines d'euros, des « carapistes-collabo » se déshonorent dans ces déportations dont la finalité sera encore l'argent. Peu leur importe que leurs carpes y laissent la vie. Ils feindront d'ailleurs toujours de l'ignorer ! Ces poissons introduits à la sauvette font quand même l'objet d'un bouche à oreille pour vanter que tel ou tel plan d'eau abrite tel ou tel spécimen. Tant qu'à faire mal autant le faire à grande échelle ! Il y a ce qui est fait et ce qui est dit : des carpes de rivières ou de lacs arrivent, souvent préalablement « blanchies » chez un pisciculteur



Il y a encore de bons moments à vivre sur le domaine public.

véreux, et sont ajoutées à un cheptel déjà en surnombre. Ajoutées plutôt à un véritable bouillon de culture.

C'est très vendeur de séjours de pêche que d'annoncer sur les dépliants ad hoc que dans des lieux de « pêche prison » que x spécimens et x tonnes de carpes « nagent », avant de surnager, dans le plan d'eau ! Quand ces poissons kidnappés, en toute illégalité (c'est bon à rappeler peut-être ?), survivent, il doit bien y avoir de la « casse » lors du voyage qu'on leur impose. Combien leur reste-t-il de jours, de semaines ou au pire de mois à vivre ? Non pas au mieux, je dis au pire, la mort étant bien préférable à ce qui les attend !

Ces poissons-là, qui, il y a plusieurs dizaines d'années se sont extirpés d'un œuf dans une eau courante ou celle très riche en oxygène d'un lac, sortent de leur vraie vie pour entrer en survie, puis en agonie. Car c'est bien d'agonie qu'il s'agit pour ces déportés à écailles. Et tout ça pour que les tenanciers sans scrupule de ces pêcheries puissent vendre des « records personnels » frelatés et du mauvais rêve... à prix d'or ! Ces carpes, véritables bijoux de la nature où elles étaient à l'origine, deviennent pour quelque temps des mortes-vivantes aux prises à tous les parasites, puis juste des fantômes car, une fois trépassées, elles seront évacuées discrètement et n'auront alors d'autre « existence » que fantomatique... et publicitaire. C'est aussi cela qui est vendu dans la plupart des eaux à finalité de pêche spécifique de la carpe. C'est surtout cela, du faux, de l'archifaux ! De l'escroquerie pure et simple et à tout point de vue.

Je ne comprends pas pourquoi tant de gens, soi-disant

carpistes, peuvent sortir de leurs poches autant d'argent pour se « mesurer » à des poissons qui ne savent plus nager, et encore moins pour ceux qui ne nageront jamais plus. Et pour cause ! Je n'ai qu'une possible hypothèse. Ne s'agit-il pas juste d'une forme d'exhibitionnisme ? Notre pêche s'est-elle beaucoup démocratisée, ces 25 dernières années ? Pas sûr que ce soit le mot qui convient. Elle est devenue vulgaire, notre pêche ! Si je devais reconnaître un grand mérite aux pêcheries, ce serait qu'elles font le tri : elles drainent vers elles les moins nobles et les moins exigeants des carpistes. Ce qui faisait dire, déjà, au docteur Sexe : « Que le nombre des "Purs", des "Vrais", des "Seuls" sera toujours très limité... » J'aimerais croire que ce nombre, victime de pulsions assez primaires, augmentera et se rendra compte, enfin, qu'à vaincre (un poisson) sans péril, on triomphe pour une bien vaine gloire.

La pêche de la carpe, c'est pour moi, l'école de l'exigence et qu'il vaut mille fois mieux prendre moins et moins gros, voire ne rien prendre du tout de temps en temps, que de s'abandonner à la facilité, à la compromission de records de pacotille qui n'abusent plus personne sauf leur auteur peut-être... Les carpes records, les vraies, les authentiques, se prennent uniquement où elles ont passé toute leur vie. Et des vrais records, toutes les eaux libres de France en recèlent par milliers qui ne verront jamais un hameçon et qui pourraient être, chacune d'elles, le record d'un seul pêcheur, pas celui d'une légion de « carpistes » peu regardants. Pêcher la carpe, c'est respecter les carpes et c'est aussi se respecter soi-même. Mais on fait comme on peut... Nous n'avons pas tous, force est de le constater, les mêmes valeurs... » (auteur : Dominique Audigué)

Que pensez-vous de la pêche de la carpe dans le domaine privé ?

La pêche « privée » ne cesse de trouver de nouveaux « clients », et le nombre de centres de pêche à vocation commerciale poursuit son extension. Pour reprendre les termes de la voix off de l'émission Capital sur M6 : ces « parcs d'attractions » sont d'autant plus attractifs qu'ils recèlent de grosses carpes. Cela entraîne malheureusement de nombreuses dérives, et certains dans ce milieu sont prêts à franchir le pas de la honte afin d'afficher certaines carpes « volantes » à leur menu du jour. Nous avons été contactés par quelques gérants afin de trouver des accords, certains parlaient même de se fédérer mais il semblerait que cela soit très difficile à mettre en place à ce jour. Malgré tout, nous sommes ouverts à toute idée positive permettant de réduire le trafic, et pourrions éventuellement les rencontrer avec d'autres instances pour réfléchir ensemble à des intérêts communs. Mais auparavant, ils doivent se fédérer, et s'assurer que tous ceux qui composeront cette confrérie ont des eaux aussi « claires » qu'ils le prétendent...

Selon vous, quelles sont les causes du trafic de carpes dans notre pays ?

Notre patrimoine halieutique possède de nombreux trésors, des spécimens de toute beauté qui nagent dans les eaux libres du domaine public, et ces poissons qui jusqu'alors n'avaient de valeur que celle du symbole ont maintenant une valeur marchande forte depuis dix-quinze ans, en clair, depuis que le monde de l'argent se mêle à celui de la pêche à la ligne... Nos carpes atterrissent petit à petit dans des eaux bien troubles, afin d'enrichir de nombreux gérants prêts à n'importe quoi pour proposer une galerie « hors norme » à leurs clients. Mais ce sont eux d'abord, les pêcheurs peu regardants, qui sont la cause du trafic. Savent-ils tous d'ailleurs ce qu'est un milieu naturel pour une carpe ? N'est-ce pas incroyable de constater que de tout petits plans d'eaux vides de carpes spécimens se retrouvent en quelques années chargés de 20+ alors qu'aucun alevinage n'a été pratiqué ? Combien sont prêts à donner des sommes à quater chiffres voire plus pour obtenir un spécimen ? C'est à ne rien y comprendre d'ailleurs, puisque certains pisciculteurs proposent aujourd'hui des carpes de 20 kg et + pour des tarifs moyens de 600 à 1000 euros. La première cause de trafic, c'est le clientélisme. Cette volonté de vouloir assouvir un plaisir sans effort. C'est la pêche « fast food », la pêche Pigalle. Obtenir du plaisir rapidement sans avoir à chercher, à penser, à échouer et se relever, à devenir pêcheur. La pêche de la carpe à la ligne (Ernest Sexe, si tu nous vois de là-haut !) tend à devenir un commerce comme un autre, on vend des séjours, avec gîte inclus, les options massage au club house, les suppléments repas. On vend l'image de la carpe dans les bras du client. Plus loin, le vent passe entre les branches des peupliers sur la rivière où les pêcheurs ne sont plus. C'est un commerce comme un autre, avec ses trafics aussi.

Ne rien dire quand on sait, c'est aussi être acteur du trafic.

Selon vous, qui en sont les acteurs (fournisseurs, clients) ?

Certains voleurs qui dirigent ces bordels à carpes vont se servir eux-mêmes dans le domaine public, d'autres envoient leurs clients les plus naïfs ou les plus sornois faire leur marché dans les eaux vives pour une poignée de billets, du matériel ou encore un droit de pêche... Certains dossiers nous révèlent en effet des échanges de matériel de pêche contre des carpes, des sommes ont été précisées par M. Nash en personne pour des montants de 6000 euros de matériel par semaine sans compter les montants en espèces (éléments précisés dans la vidéo de la table ronde). Les acteurs ? Ils sont présents en filigrane dans tout le petit monde de la pêche : pisciculteurs, concepteurs d'appâts, boss de grands complexes de lacs ou petits gérants de plans d'eaux. Ils sont anglais, ils sont français, ils sont tour op' ou pêcheurs occasionnels, ils sont jeunes ou vieux, et ont un point commun : ce n'est pas marqué sur leur visage. Mais la demande va encore aujourd'hui au-delà de nos frontières, d'où notre échange régulier avec le CEFAS en Angleterre, et d'autres au niveau européen, afin d'échanger ensemble sur certains dossiers. Dès lors que de l'argent est au cœur des enjeux, beaucoup de regards se détournent du trafic et voient ce qu'ils veulent bien voir... Car ne rien dire quand on sait, c'est aussi être acteur du trafic, et cela précisément doit changer.

Selon vous, est-ce que certains pisciculteurs seraient incriminés dans la mesure où des poissons transiteraient par leurs étangs et bassins ?

Il n'y a absolument aucun doute pour nous, il existe plusieurs vidanges très douteuses où certains beaux sujets ont disparu, voire même un cheptel entier. Les pisciculteurs sont aujourd'hui les seuls à détenir le droit de transporter les carpes vivantes. Certaines de ces entreprises fonctionnent donc comme de véritables plaques tournantes. Est-ce un hasard si des patrons de privés deviennent aujourd'hui « pisciculteurs » ? Est-ce un hasard si nous sommes interpellés par un grand complexe de pêche qui nous affirme avoir refusé des carpes d'un pisciculteur car celui-ci reste très flou quant à la provenance de ses poissons ?

Quelles sont les actions mises en place par la CATAC pour lutter contre le trafic de carpes ?

De nombreuses actions sont en cours, et évidemment nous ne divulguons quasiment rien. Nous formons une équipe de travail. Ce mot est important car il s'agit réellement de cela. Le groupe a déjà passé des milliers d'heures d'échanges et de recherches, pour comprendre et investiguer, pour réunir les informations. Nous avons bien conscience que certains ne comprennent pas que cela soit si long avant de gagner un procès, mais il s'agit réellement d'un travail de fond qui nécessite du temps, et de la détermination. Il faut dissocier deux choses : les preuves qui semblent irréfutables à un pêcheur de carpe

DOMAINE PUBLIC



DOMAINE PRIVÉ, QUELQUES MOIS PLUS TARD



et celles qui semblent irréfutables à un procureur ou un juge. Nous ne pouvons nous étendre davantage sur nos méthodes et les travaux en cours afin de créer une jurisprudence solide dans ce domaine, mais nous ne lâchons pas un pouce de terrain et continuons sans cesse à progresser vers l'objectif.

La CATAC a souhaité dans un premier temps afficher au grand public quelques dossiers avec des preuves imagées, afin de faire prendre conscience aux pêcheurs, mais aussi aux instances et autorités, de la gravité de la situation. Cette cellule antitrafic a ouvert un blog en 2012 afin de diffuser de nombreux communiqués : <http://lacatac.wordpress.com/>

Ce blog connaît un fort succès puisqu'il comptabilise plus de 32 000 connections en moins d'un an. D'autres supports comme les réseaux sociaux permettent aussi de diffuser largement, et d'avoir de nombreux retours et de nouveaux dossiers. Notre force de communication peut être envisagée au travers de ce chiffre : une mailing list de 18550 adresses. À ce jour, cette cellule de l'UNCL favorise les échanges avec les fédérations de pêche, et commence à travailler sur le terrain avec certaines garderies. Ces mêmes fédérations et aussi quelques AAPPMA nous invitent à participer aux vidanges afin de trouver les meilleures méthodes pour protéger nos poissons. Un autre phénomène de plus en plus observé ces dernières semaines : des gérants de privés qui dénoncent d'autres privés... Nous sommes à votre écoute, messieurs !

Que conseiller aux pêcheurs ou aux personnes témoins de pratiques suspectes pouvant entrer dans le cadre de ce trafic ?

Il est conseillé d'appeler directement la gendarmerie et de préciser qu'il y a une infraction et qu'un texte de loi interdit le transport de carpes de plus de 60 cm. Ensuite si l'infraction est relevée sur le domaine public, il est aussi possible d'appeler la fédération de pêche du département, l'Onéma, l'ONCFS, le garde ou le président de l'AAPPMA en question... Si les témoins disposent d'un appareil photo ou d'une caméra, il ne faut pas hésiter à s'en servir, mais en restant le plus discret possible afin d'éviter toute agression. Bien sûr, il faut relever le maximum d'informations comme les plaques d'immatriculation, la marque du ou des véhicules, les éléments de transfert (bouteilles d'oxygène, bac, portoir...), mais aussi si la pêche a été réalisée avec un filet, par des pêcheurs... Ensuite, afin que la CATAC mène aussi son enquête, envoyez toutes les informations à l'adresse suivante : catac.trafic@yahoo.fr Nous le répétons : les messages que nous recevons à cette adresse restent sous parfait couvert d'anonymat, et même face à la justice, il est possible de témoigner sous identité X. Ne vous en privez pas, la justice a mis à disposition des moyens fiables pour préserver votre identité.

Que pensez-vous des petites annonces douteuses qu'on trouve parfois sur Internet ?

Afin de gérer toutes les annonces circulant sur le Web, la CATAC a décidé de suivre de très près toutes les petites



Wanted, alive or alive !

annonces qui pourraient cacher d'éventuels trafics de carpes, ou le commerce de poissons pêchés dans les eaux publiques en application des lois en vigueur. Pour éviter tout débordement, et pour le suivi de certains dossiers en cours, la CATAC souhaite recenser toutes ces annonces qui seront examinées par un groupe de travail exclusif. L'idéal est de faire une capture d'écran et de l'envoyer à l'adresse mail de la CATAC avec le lien de l'annonce.

Quel est votre rapport avec le GN Carpe ?

Il y a eu divers échanges entre l'UNCL et le GN Carpe, et même bien avant que l'Union soit créée. Le GN avait répondu à la demande du Net Carpiste Libre en 2012 et a mis en place la table ronde lors de leur salon à Montluçon. Après, est-ce pour avoir meilleure image auprès du grand public ou cela a-t-il fait l'objet d'un accord avec la société avant la signature du contrat de sponsoring ? Nous laissons à chacun sa liberté d'interprétation des faits. Nous retiendrons simplement que le travail des Indignés fut hors norme... Des aveux ont tout de même été dévoilés publiquement sur le plus gros dossier qui concerne le trafic de carpes à ce jour (on parle de 2000 poissons pillés sur tout le Grand Sud) et cela ne peut plus désormais être contredit !

Pourquoi êtes-vous distant de cette structure ?

Nous souhaitons conserver des relations ouvertes avec l'ensemble des acteurs de notre loisir. Maintenant, ce n'est une surprise pour personne de dire qu'un certain contrat de sponsoring signé en 2012 avec la société Nash



Ville : Beaucaire
Code postal : 30300

Description :

carpe commune de 18 kg environ queue un peu abimée
faire une offre

Certaines petites annonces font comprendre comment les poissons sont maltraités.

Brochet d'étang ou carpe

Site en ligne pour vendre le 27 octobre à 18:25



Ville :
Code postal : 30
Description :

Le trafic et la revente illégale de poissons ne concerne pas que la carpe !



nous a bien refroidis, et cela quelques heures après les aveux de trafic du boss de cette même société. Comprenne qui peut, ou qui veut...

Le GN Carpe affirme vouloir lutter contre le trafic de carpes. Selon vous, cette volonté est-elle sincère ? Celle-ci se concrétise-t-elle par des actions ?

Nous ne connaissons pas toutes les actions du GN et préférons nous concentrer sur les nôtres, mais nous n'avons à ce jour pas eu de doublons sur nos dossiers trafic. Après, si le GN souhaite mettre en place un groupe de travail, nous n'y voyons aucune objection, bien au contraire, plus nous serons sur le terrain, moins il y aura de trafiquants... et là est notre objectif principal, pas la querelle de clochers. Après c'est un monde petit, où certains de ces bénévoles et passionnés se connaissent au-delà des structures, et un jour viendra où une discussion pourrait être envisageable. Laissons le temps faire le reste, l'Union n'étant qu'à son début ! Nos esprits sont positifs et nous regardons l'avenir.